



## COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

### **ARRIVEE – Permis C**

Les documents à produire lors d'une arrivée, sont différents selon la provenance et la composition de la famille.

#### **Arrivée en provenance d'une commune vaudoise**

Si vous arrivez à Valeyres-sous-Rances en provenance d'une commune vaudoise et que vous êtes déjà titulaire d'un permis d'établissement C, il convient de vous présenter personnellement au bureau communal des étrangers, muni(e) des documents suivants :

#### **Personne célibataire :**

Permis C

Passeport national valable ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

#### **Personne mariée, séparée, divorcée ou veuve :**

Permis C de tous les membres de la famille accompagnant le requérant

Passeport national valable (pour tous les membres de la famille accompagnant le requérant) ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

Livret (certificat) de famille ou actes de naissance des enfants mineurs accompagnant le requérant

Si l'arrivée à Valeyres-sous-Rances coïncide avec l'échéance du permis C, il est recommandé de prendre préalablement contact avec nous et nous pourrions vous orienter en fonction de votre situation personnelle.

#### **Arrivée en provenance d'un autre canton suisse**

Si vous arrivez à Valeyres-sous-Rances en provenance d'un autre canton suisse, et que vous êtes d'ores et déjà titulaire d'un permis d'établissement C, il convient de vous présenter personnellement à nos guichets afin d'obtenir une nouvelle autorisation modifiée.

Toutefois et pour les titulaires d'une autorisation d'établissement n'ayant pas été délivrée en vertu de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, lors d'un changement de canton, une nouvelle autorisation d'établissement doit être sollicitée. Dès lors, il est conseillé aux personnes concernées qui désirent changer de canton de se renseigner préalablement auprès des autorités de police des étrangers du nouveau canton de résidence des conditions d'octroi d'une nouvelle autorisation. (Pour le canton de Vaud, il s'agit du Service de la population, avenue de Beaulieu 19, 1014 Lausanne, tél. 021 316 46 46 - site internet: [www.population.vd.ch](http://www.population.vd.ch).)

Cela étant, les documents à fournir sont, en principe, les suivants:

#### **Personne célibataire :**

Permis C

#### **Personne mariée, séparée, divorcée ou veuve :**

Permis C de tous les membres de la famille accompagnant le requérant

Passeport national valable ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

Acte de naissance

Questionnaire C (à disposition auprès de notre service), avec 2 photos format passeport (environ 35 mm x 45 mm)

Passeport national valable (pour tous les membres de la famille accompagnant le requérant) ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

Livret (certificat) de famille ou actes de naissance des enfants mineurs accompagnant le requérant

Questionnaire C (à disposition dans notre service) avec 2 photos (format passeport, 35 mm x 45 mm), pour toutes les personnes accompagnant le requérant, titulaires d'un permis C

### ***Retour en Suisse, après une absence préalablement autorisée***

Un ressortissant étranger, titulaire d'une autorisation d'établissement, peut solliciter la suspension de son livret C pour une durée maximale de deux ans afin, par exemple, de se rendre dans un pays étranger pour y suivre un stage de perfectionnement, pour satisfaire à ses obligations militaires ou pour d'autres raisons importantes.

Dans ce cas, le ressortissant étranger obtient une déclaration d'établissement qui lui confère le droit de revenir en Suisse après deux ans d'absence et d'y obtenir, à nouveau, son permis d'établissement C.

Lors du retour en Suisse à cette occasion, le requérant se présentera personnellement aux guichets, muni des documents suivants:

#### **Personne célibataire :**

Permis C

Passeport national valable ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

Acte de naissance

Questionnaire C (à disposition auprès de notre service), avec 2 photos format passeport (environ 35 mm x 45 mm)

Copie de la déclaration d'établissement

#### **Personne mariée, séparée, divorcée ou veuve :**

Permis C de tous les membres de la famille accompagnant le requérant

Passeport national valable (pour tous les membres de la famille accompagnant le requérant) ou pièce de légitimation reconnue par le droit fédéral (carte d'identité pour les ressortissants des pays membres de la CE/AELE)

Livret (certificat) de famille ou actes de naissance des enfants mineurs accompagnant le requérant

Questionnaire C (à disposition dans notre service) avec 2 photos (format passeport, 35 mm x 45 mm), pour toutes les personnes accompagnant le requérant, titulaires d'un permis C

Copie de la déclaration d'établissement